

Conseil municipal de Strasbourg

DNA Charte de la vie associative : l'unanimité perturbée par le BDS

Le conseil municipal de Strasbourg a adopté lundi à l'unanimité la charte de la vie associative rédigée par la municipalité suite à un fructueux travail de concertation. Mais la présence du BDS, sulfureuse association antisioniste, au Village des Associations, s'est invitée dans les débats.

Par **Manuel PLANTIN** - 27 sept. 2022 à 16:40 | mis à jour le 27 sept. 2022 à 19:54 - Temps de lecture : 3 min



La présence du BDS au Village des Associations en septembre dernier a agité l'hémicycle ce lundi. Photo DNA /Cédric JOUBERT

La municipalité et Guillaume Libsig, adjoint à la vie associative, ont planché avec pas moins de 150 assos pour arriver à la délibération **soumise au conseil ce lundi**. Création d'une mission de vie associative, de nouveaux outils numériques pour faciliter la vie des structures et adoption d'une charte de la vie associative : sur le

papier, le nouveau cadre partenarial est plutôt consensuel — il sera d'ailleurs adopté sans difficulté après 30 minutes de débat. Mais dans les faits, cette belle unanimité s'est vu perturber ce lundi par la présence du BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions, un mouvement pro-palestinien qui prône le boycott des produits israéliens) [au Village des Associations, les 10 et 11 septembre](#).

Le BDS peut se prévaloir d'un arrêt de la CEDH en sa faveur

C'est Rebecca Breitman (Strasbourg Ensemble) qui s'est emparée du sujet. Dans la charte annexée à la délib', «la Ville s'engage à soutenir les associations concourant à l'intérêt général. Sa définition étant importante, mais subjective et donc compliquée, j'aimerais savoir qui décide », a lancé l'élue. « Lors du Village des Associations, une association antiavortement n'a pas pu avoir son stand. Je ne soutiens pas leur action, au contraire. Je note en revanche que le BDS a eu un stand. Comment expliquer ce deux poids, deux mesures ? », s'est enquis la conseillère.

« Je suis un peu surpris de votre question : vous siégez au bureau de la Maison des Associations, qui est l'organisatrice de la manifestation. Pour ce qui est de la présence ou non d'associations au Village, pour ce que j'en sais, il n'est pas tant question de critères... que de respect de la loi, en matière d'incitation à la haine ou à la discrimination, lui a rétorqué Guillaume Libsig. Et pour ce qui est du BDS, jusqu'à preuve du contraire, il n'a pas été dissous par le ministère de l'Intérieur et [il peut se prévaloir d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme](#) jugeant que son existence et son expression relèvent du débat démocratique. »

« On débat et on affirme des positions dans un cadre et on arrive à l'inverse ensuite, c'est gênant »

[Catherine Trautmann](#) a « assisté aux débats au CA de la Maison des associations (MdA) au sujet de la présence du BDS ». Elle avait compris que le BDS n'en serait pas et a donc découvert qu'il n'en était rien. « On débat et on affirme des positions dans un cadre et on arrive à l'inverse ensuite, c'est gênant », a noté l'élue socialiste. Cette parenthèse refermée, elle souhaite néanmoins souligner la nécessité « d'un engagement de la Ville en faveur de la MdA », qui doit se réinventer dans ses rôles « d'interface, de service, d'animation ». Travail en cours, lui assure-t-on à la tribune.

Au moment de clore les débats, Jean-Philippe Vetter en remet une louche, in extremis, demandant s'il serait possible, à défaut, « d'avoir une parole sur le BDS » — qui donne « une vision tronquée d'Israël », laquelle peut nourrir « l'antisémitisme ».

[Jeanne Barseghian](#) s'étonne que personne n'ait jamais débattu de la présence du BDS au Village des Associations lors des précédents mandats. Et l'édile de regretter le « focus » sur cette association, qui « n'est pas l'objet de cette délibération ». On passe au vote : 55 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Politique

Conseil municipal

